

Construction de locaux

Résultats à fin septembre 2019

Locaux autorisés

De juillet 2019 à septembre 2019, avec un peu moins de 600 000 m², les autorisations de construction de locaux non résidentiels dans la région Grand Est ont chuté de 20 % par rapport à la même période de l'année précédente. C'est le plus fort repli constaté depuis le premier trimestre 2015. Au niveau national, la tendance est à une légère hausse (+1 %).

À l'échelle départementale, la Moselle, le Bas-Rhin et la Haute-Marne sont les seuls départements de la région à afficher des hausses des surfaces autorisées sur le troisième trimestre en 2019 par rapport à 2018, avec respectivement +18 %, 10 % et 4 %. Dans les autres départements, les autorisations sont en recul de 4 % dans l'Aube jusqu'à 48 % en Meurthe-et-Moselle.

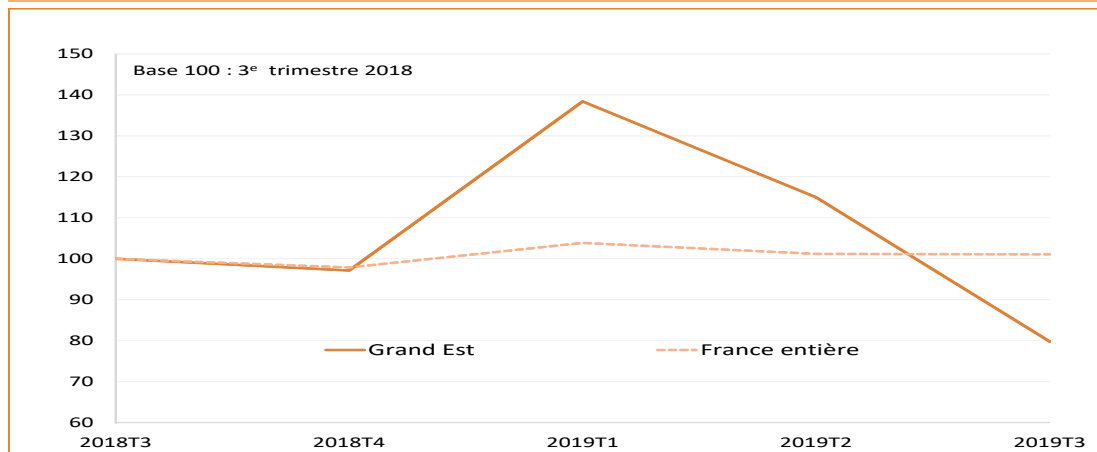
La forte diminution ce trimestre fait suite à des montants de surfaces autorisées de locaux non résidentiels particulièrement élevés les trimestres précédents. Ainsi, en cumul annuel, d'octobre 2018 à septembre 2019, les surfaces autorisées de locaux non résidentiels dans le Grand Est s'élèvent à un peu plus de 3,2 millions de m², soit une hausse 7 % par rapport à l'année précédente contre 4 % au niveau national.

L'évolution des surfaces autorisées en cumul annuel varie fortement au sein de la région. L'Aube, la Marne, la Meuse et la Moselle affichent une croissance de plus de 30 %. À l'inverse, les Ardennes et la Meurthe-Moselle connaissent un recul d'une ampleur similaire.

Surface de plancher des locaux autorisés	Juillet- Septembre 2019		12 derniers mois (Oct 18 à Sept 19)	
	Cumul (m ²)	T(N)/T(N-1) (%)*	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	26 000	-14	129 100	-34
Aube	60 000	-4	273 600	30
Marne	59 700	-33	450 500	34
Haute-Marne	31 600	4	98 600	-11
Meurthe-et-Moselle	25 000	-48	194 300	-31
Meuse	15 900	-8	134 000	42
Moselle	89 000	18	615 800	56
Bas-Rhin	166 600	-35	789 300	3
Haut-Rhin	91 300	10	331 400	-17
Vosges	32 600	-43	207 100	-7
Région Grand Est	598 000	-20	3 224 000	7
France entière	10 405 000	1	41 592 000	4

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces des locaux autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Locaux commencés

De juillet 2019 à septembre 2019, près de 607 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier dans la région Grand Est, soit une progression de 54 % par rapport au 3^e trimestre 2018. En France, la construction de locaux est en hausse de 18 %.

Dans le Bas-Rhin, les constructions de locaux sont en nette progression au 3^e trimestre 2019 par rapport au même trimestre en 2018 (+141 %). Elles représentent le quart des surfaces des mises en chantier du Grand Est ce trimestre. Le Haut-Rhin connaît une hausse similaire (+137 %) mais pèse près de deux fois moins parmi l'ensemble des mises en chantier dans la région. Parmi les autres départements, la Meuse se détache par une très forte augmentation (+758 %). Trois des dix départements de la région affichent un repli de leur cumul trimestriel : les Ardennes (-58 %), la Haute-Marne (-59 %) et la Moselle (-7 %).

En cumul annuel, la progression au niveau régional (+8 %) masque des évolutions contrastées au niveau des départements. Ainsi, le cumul des surfaces de locaux commencées d'octobre 2018 à septembre 2019 est en forte croissance par rapport à

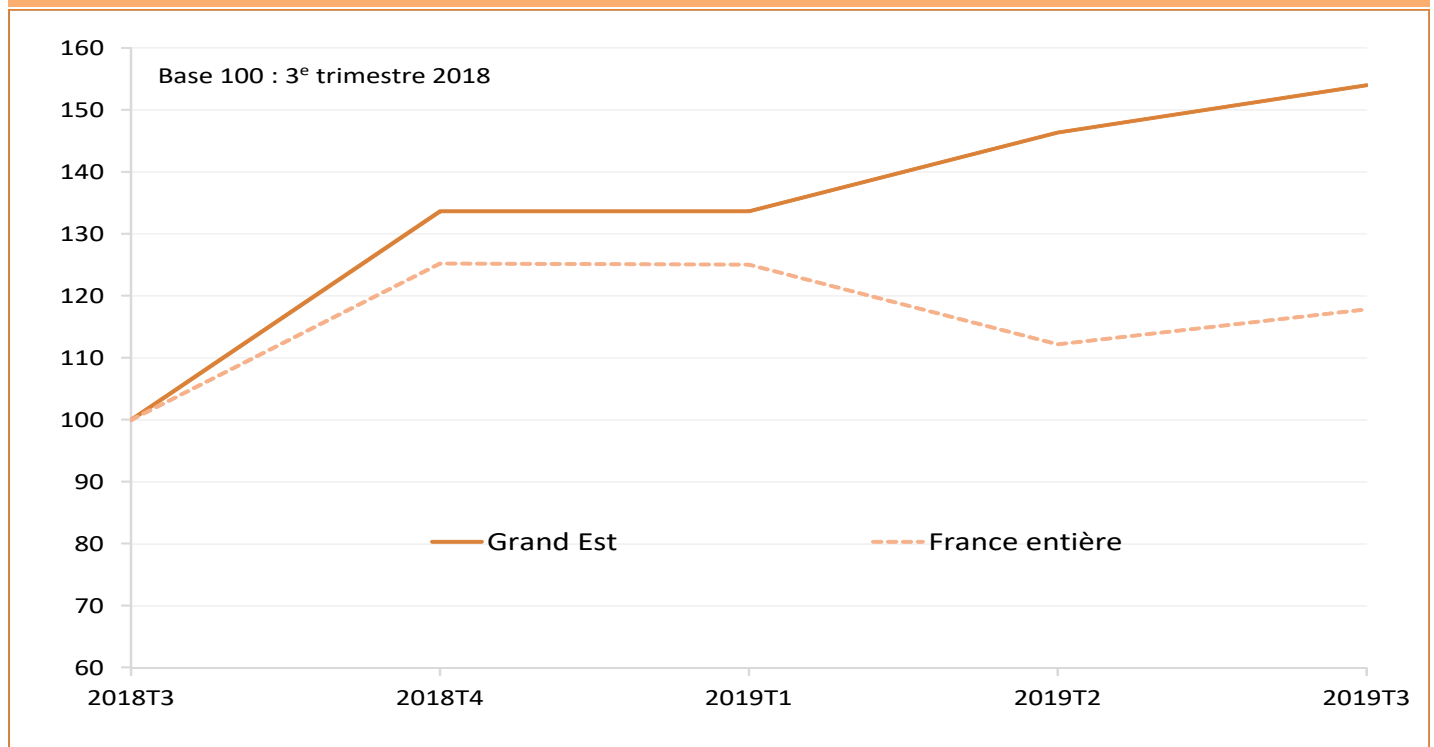
Surface de plancher des locaux commencés	Juillet- Septembre 2019		12 derniers mois (Oct 18 à Sept 19)	
	Cumul (m ²)	T(N)/T(N-1) (%)*	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	15 100	-58	92 600	-19
Aube	68 800	46	181 400	35
Marne	62 500	21	262 900	-27
Haute-Marne	11 700	-59	62 100	-44
Meurthe-et-Moselle	36 000	112	126 300	-21
Meuse	50 300	758	102 900	120
Moselle	67 900	-22	338 800	-7
Bas-Rhin	156 800	141	599 400	46
Haut-Rhin	89 200	137	293 400	41
Vosges	48 900	153	178 700	8
Région Grand Est	607 000	54	2 238 000	8
France entière	6 850 000	18	27 922 000	7

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
* : comparaison avec la même période de l'année précédente

l'année précédente dans l'Aube (+35 %), la Meuse (+120 %), le Bas-Rhin (+46 %) et le Haut-Rhin (+41 %). Avec un volume de près de 600 000 m² sur un an, le Bas-Rhin atteint son plus haut niveau depuis 2011. Le cumul annuel est en forte baisse dans les Ardennes (-19 %), la Marne (-27 %), la

Haute-Marne (-44 %) et la Meurthe-et-Moselle (-21 %). Les évolutions sont de moindre ampleur pour la Moselle (-7 %) et les Vosges (+8 %).

Évolution trimestrielle des surfaces des locaux commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Type de locaux

Par type d'activité, la baisse des locaux autorisés (-20 %) est la conséquence directe de la forte chute des autorisations des entrepôts (-72 %) et des locaux industriels (-61 %). En volume, ces deux secteurs ont perdu 188 000 m² entre le 3^e trimestre 2018 et le 3^e trimestre 2019. Ces pertes n'ont pas été compensées par la hausse des bureaux (+30 000 m²) ou

des locaux agricoles (+14 000 m²). Pour les locaux commencés, ce sont les entrepôts, les locaux industriels et les bureaux qui contribuent principalement à la forte progression observée (+54 %)

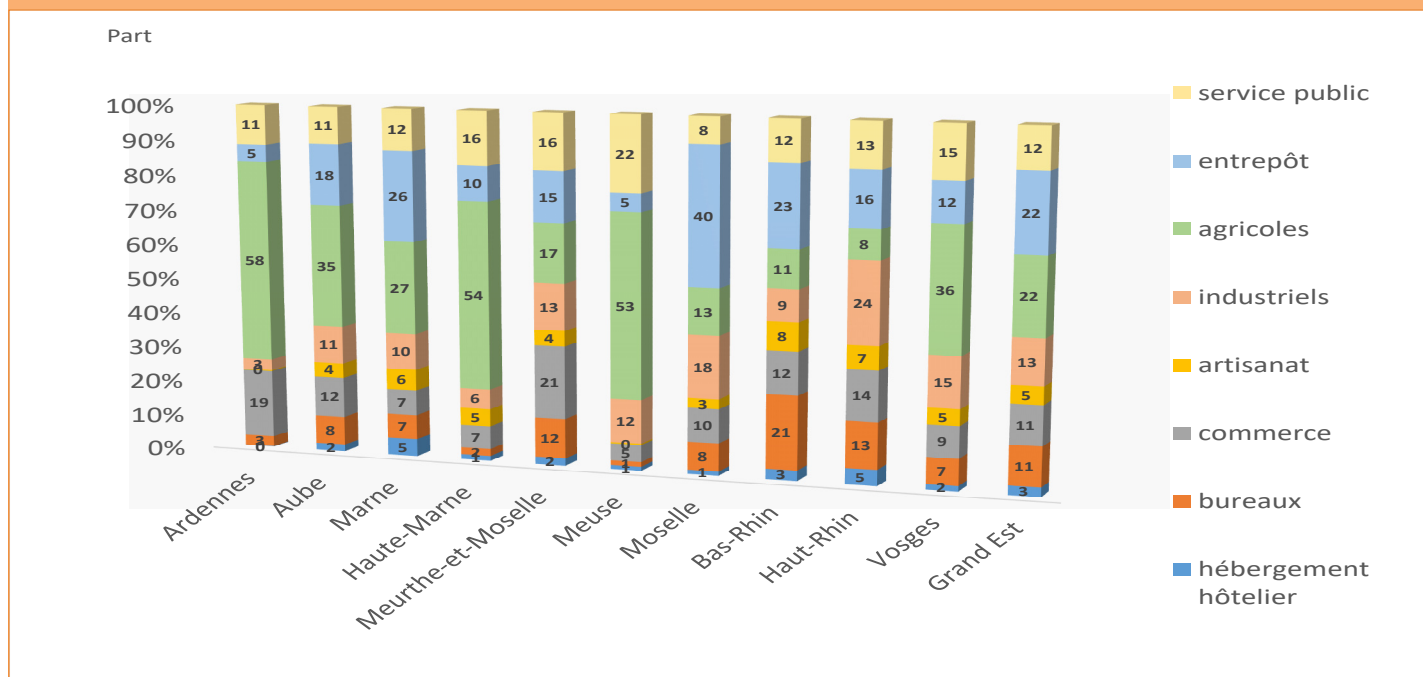
En cumul annuel, le dynamisme des autorisations et des mises en chantiers est porté essentiellement par celui

des bureaux, des entrepôts et des exploitations agricoles ou forestières. Ces deux dernières activités représentent près de 45 % du volume total de surfaces autorisées ou commencées dans la région.

Surface de plancher par type de locaux	Juillet- Septembre 2019			12 derniers mois (Oct 18 à Sept 19)		
	Cumul (m ²)	T(N)/T(N-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés (m²)	598 000	-20	1	3 224 000	7	4
Hébergement hôtelier	14 000	57	-4	83 300	5	7
Bureaux	111 200	38	5	358 500	19	4
Commerce	63 400	-17	10	367 200	-10	-7
Artisanat	47 600	35	5	165 300	-2	4
Industrie	51 100	-61	-16	417 900	-1	4
Exploitation agricole ou forestière	177 400	9	-2	718 900	23	-1
Entrepôt	42 700	-72	4	723 700	19	25
Service public ou d'intérêt collectif	90 300	-12	5	389 000	-12	-2
Locaux commencés (m²)	607 000	54	18	2 238 000	8	7
Hébergement hôtelier	7 500	-21	18	39 300	-10	4
Bureaux	60 600	57	11	253 900	24	7
Commerce	35 700	-9	22	234 300	-18	-8
Artisanat	21 600	73	45	102 700	15	18
Industrie	109 900	132	14	343 300	-10	2
Exploitation agricole ou forestière	121 400	14	3	435 900	4	12
Entrepôt	157 200	191	60	519 100	90	23
Service public ou d'intérêt collectif	93 300	8	5	309 800	-18	-4

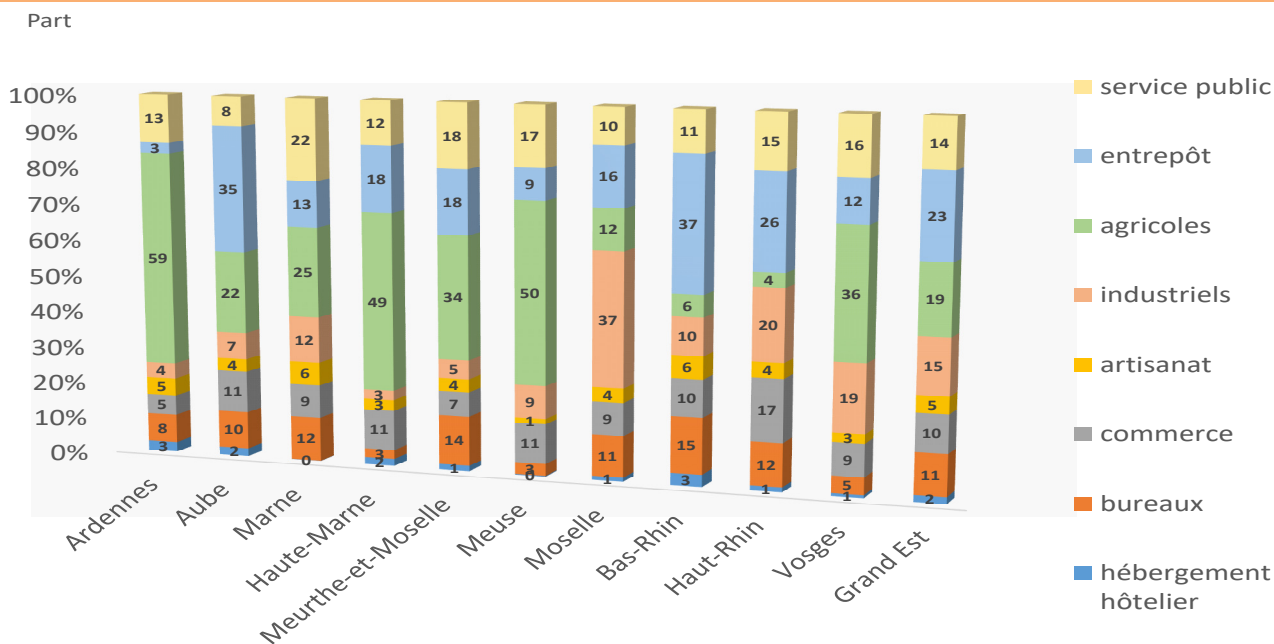
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs au ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013,

les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal ; par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1^{er} mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI
Service connaissance et développement durable